

Règlement du Marché de Noël 2023 de PLOUASNE

- ☺ Les exposants pourront s'installer le samedi 16 Décembre 2023 à partir de 8 heures.

- ☺ Ouverture des portes au public de 10h30 à 19h00 le samedi et de 10h30 à 18h00 le dimanche.

- ☺ Il vous est possible de laisser votre stand garni le samedi soir. L'espace Dériole dispose d'une alarme, mais il n'y aura pas de gardiennage. La Mairie de PLOUASNE décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation. L'assurance des objets exposés reste à la charge des exposants.

- ☺ L'Espace Dériole est chauffé. Les chauffages individuels sur les stands sont strictement interdits, ainsi que tout petit electro-ménager.

- ☺ Le Marché de Noël de PLOUASNE aura lieu à PLOUASNE sauf arrêté préfectoral.

- ☺ Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des dossiers complets. Les places sont limitées.

- ☺ Par leur inscription, les exposants excluent toutes ventes autres que les produits présentés dans le dossier d'inscription.

- ☺ La municipalité se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à son avis présenterait des produits non conformes à la vente et cela sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité.

- ☺ La publicité (journaux, affiches, internet ...) est assurée par les organisateurs.

- ☺ Le fait de participer au marché de Noël de PLOUASNE implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement et l'obligation d'occuper le stand et de le laisser installé jusqu'à la clôture de la manifestation (dimanche 18 heures).

Nom Prénom -----

N° de SIRET -----

Pièce d'identité et N° -----

Produits exposés (détail)-----

Fait à -----Le -----

Signature,